Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_18A-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 10	Votants 11 dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026		
Date d'Affichage	19 janvier 2026		
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier		

Délibération n° 2026-18A
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

INVESTISSEMENT BUDGET 2026
REHABILITATION CHAUFFAGE ECOLE

Madame le Maire porte à la connaissance des Elus les devis proposés par ANVOLIA au titre de la réhabilitation du chauffage du Groupe Scolaire « Les Prés Verts ». Le coût total de l'opération s'élève à **5 769.74 E HT**, fixé comme suit :
1) Fourniture et pose interrupteur de proximité + pressostats + moteur ventilateur et plaques de protection sur la CTA = 3 464.48 E HT,
2) Fourniture et pose de sondes des CTA et analyse de l'eau et ajout de glycol = 2 305.26 E HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
* **de valider** les propositions d'ANVOLIA dont le montant s'élève à 5 769.74 E HT,
* **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ladite opération,
* **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2026, section Investissement - Opération Ecole - article 2135.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.